

CÔTE-D'OR Avocats

Accidents médicaux : obtenir une juste indemnisation

UN PARTENARIAT
LE BIEN PUBLIC

Pour les victimes d'erreurs médicales, d'aléas thérapeutiques ou de maladies nosocomiales, l'assistance d'un avocat qui connaît parfaitement les procédures est essentielle pour obtenir une meilleure réparation de l'ensemble des préjudices subis.

Les avocats spécialisés en droit médical le disent : leur activité est en croissance depuis plusieurs années. Pas forcément parce que les erreurs médicales se multiplient d'ailleurs : « Cette hausse s'explique d'abord par une meilleure information du public », explique M^e Sophia Bekhedda, avocate à Dijon. La loi Kouchner de 2002 consacre en effet les droits du patient et depuis, les associations de victimes tout comme les conseils de l'ordre des différentes professions médicales se sont mobilisés.

Un univers complexe aux procédures bien spécifiques

Être informé est un premier pas important. Mais en cas d'accident médical, être assisté d'un avocat sera un atout précieux pour obtenir l'indemnisation la plus complète possible. Car seule face aux experts, seule devant la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CCI), la victime n'est souvent pas en mesure de faire valoir ses arguments, dans un univers complexe aux procédures bien spécifiques.

Il existe deux cas d'accidents médicaux : ils peuvent résulter d'une faute ou découler d'un aléa thérapeutique – ou accident médical non fautif – : une allergie à un produit anesthésique, par exemple. « Mais qu'il existe une faute ou non ne change pas le droit de la victime à être indemnisée », souligne M^e Alexis Tupinier, avocat dijonnais. Les fautes retenues contre un praticien sont de toute nature. « Cela peut être un diagnostic erroné par exemple. Dans ce cas, on évalue ce que l'on appelle "la perte de chance", reprend M^e Bekhedda. Un cancer a plus de



Les accidents médicaux peuvent résulter d'une faute ou découler d'un aléa thérapeutique.

Photo d'illustration DR

chance d'être soigné s'il est pris à temps : en cas d'erreur ou de retard de diagnostic, cette chance de survie est moindre, et l'indemnisation en tient compte. » Le diagnostic peut être erroné par un manque d'investigation. « Dans un dossier, à la suite d'une douleur vive à l'abdomen, un patient n'a passé qu'une simple échographie car le scanner était en panne et, comme l'on était samedi soir, il n'y avait pas de personnel dédié pour mettre en place la convention de partenariat avec la clinique la plus

proche... À l'arrivée, le diagnostic a été mal posé et le patient est décédé quelques jours plus tard. La CCI a reconnu la responsabilité du centre hospitalier », poursuit-elle. Le mauvais diagnostic peut également découler d'une mauvaise interprétation de clichés radiologiques ou, fort heureusement plus exceptionnellement, de l'inversion de clichés ou d'analyses entre des patients.

« L'accident médical est généralement lié à une faute technique, indique M^e Tupinier. Une opération bénigne de la main

qui se termine avec un nerf sectionné, par exemple. C'est une faute par maladresse ou imprudence. » Dans un autre dossier, une opération *a priori* sans difficulté s'est mal terminée : au moment de la suture, l'intestin a été transpercé. Le patient, qui devait sortir le jour même, a été placé en coma artificiel et ce geste malheureux a eu des conséquences importantes. Les deux avocats dijonnais ont également eu des cas de suivis post-opératoires défailants, de loupés lors d'acte de chirurgie

La plainte au pénal « pas toujours dans l'intérêt des victimes »

En cas de faute médicale, M^e Sophia Bekhedda et M^e Alexis Tupinier ne conseillent pas de poursuivre le praticien au pénal. « Certains clients veulent une condamnation au pénal, pour que l'auteur de la faute soit sanctionné moralement », expliquent-ils. « Mais ce n'est pas toujours dans l'intérêt des victimes, précise l'avocate dijonnaise. Dans la réparation, l'aspect psychologique compte beaucoup et pour avancer, il est important de sortir de l'état victimaire. » En ce sens, nous sommes loin d'une justice à l'américaine, punitive. « L'indemnisation est là pour compenser des handicaps et rétablir un équilibre, elle ne peut pas servir de support à un enrichissement », rappelle M^e Tupinier. On ne réclame pas des



M^e Alexis Tupinier et Sophia Bekhedda. Photo DR

millions d'euros devant un tribunal en France à la suite d'une erreur médicale.

« Les victimes, même si elles sont informées par une association, ne connaissent pas toute l'étendue de leurs droits. »

M^e Bekhedda

esthétique etc.

Les accidents médicaux peuvent aussi survenir sans faute. « C'est ce que l'on appelle l'aléa thérapeutique, reprend M^e Tupinier. Par exemple, une allergie à un produit de contraste pour un scanner ou à un produit anesthésique. Pour prétendre à une indemnisation, il faut toutefois que le préjudice soit important. » Les maladies nosocomiales, soit par l'assurance de l'établissement de santé, soit au titre de la solidarité nationale si le préjudice est important. C'est l'ONIAM (office national d'indemnisation des accidents médicaux) qui s'en charge.

« Il est indispensable que nous assistions aux expertises »

Que l'on soit la victime ou, en cas de décès, sa famille, il est essentiel d'être bien accompagné pour obtenir une juste indemnisation. « Les victimes, même si elles sont informées par une association, ne connaissent pas toute l'étendue de leurs droits », explique M^e Bekhedda. « Face à l'expert, la victime répond naïvement, honnêtement, complète M^e Tupinier. Elle a une appréhension naturelle face à un sachant, qui emploie un vocabulaire à la fois juridique et médical qu'elle ne comprend pas, et cela peut jouer en sa défaveur. » Le rôle de l'avocat est important car il n'oubliera aucun poste de préjudices, autrement dit, il saura répertorier tout ce que l'accident a pu entraîner comme conséquences, ce que les victimes ne sont généralement pas en mesure de faire elles-mêmes. « C'est pourquoi il est indispensable que nous assistions aux expertises, car tout se joue à ce moment-là, et nous soutenons aussi nos clients psychologiquement », conclut-il.

Bruno WALTER